

N°	MOIS	ANNEE
8	JUIN	2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs, vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 et retransmis en vidéo sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CLÉMENCE, M. DE LA ROCHE, Mme GIMENO, M. JAMOT, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme PATIN, Mme SCHMIT

**Était absente excusée** : Mme GADRAS a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

**Était absente** : Mme COURREGÉ

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	5 juin 2020
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	5 juin 2020

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Par délibération n°20-003 en date du 26 février 2020, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix POUR**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 20-003 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 26/02/2020

**Article 1 :** **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines

**Dit** que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet et M. Le Comptable du Trésor de Montfort l'Amaury

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,  
Marie-Christine CHAVILLON